



## Dommmages et intérêts, agression, itt 15 jours

Par Nilniii, le 23/06/2011 à 18:30

Bonjour,

J'ai été récemment victime d'une agression en réunion (de 5 à 10 personnes qui me sont lâchement tombées dessus). Au niveau des blessures physiques, j'ai subi un traumatisme crânien avec de multiples plaies dont une de deux centimètres qui a nécessité une suture - deux points, un nez fracturé qui a dû être opéré en urgence sous anesthésie générale, des traces de strangulation et enfin de multiples hématomes- ecchymoses.

En dehors de ce préjudice physique, j'avais une signature de contrat pour un job d'été deux jours plus tard (je suis étudiant) ce qui je crois constitue un préjudice supplémentaire.

Au terme de ma visite chez le médecin légiste, il a conclu à 18 jours d'ITT.

J'aimerais savoir quelles sont les possibles dommages et intérêts qu'il m'est possible de percevoir (transformer un mal en un bien, surtout lorsqu'on est étudiant, c'est important) en tenant compte du fait que mes agresseurs sont loin d'être insolubles.

S'il vous était possible de me renseigner à ce sujet, je vous en serai très reconnaissant.

Bonne journée à tous.

Par cloclo7, le 24/06/2011 à 16:02

Bonjour,

Je vous conseille tout d'abord d'aller porter plainte contre vos agresseurs.

Vous pourrez obtenir l'indemnisation de votre préjudice corporel bien évidemment.

cependant compte tenu de la nature de vos blessures il est important que vous soyez vu par un médecin expert, lorsque vous serez consolidé et ce afin de fixer vos préjudices de manière

médico-légale.

Selon la gravité de vos séquelles, la CIVI sera amenée à statuer sur votre demande d'indemnisation en mettant à la charge du fond de garantie votre indemnisation.

Je suis à votre disposition pour le plus amples renseignements si vous le souhaitez vous pouvez consulter mon site internet

[www.avocat-couratier-bouis.com](http://www.avocat-couratier-bouis.com)